

# Copie anonyme - n°anonymat : 644243



Filière : BII

Session : 2024

D1-00111  
644243  
SC-social

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Alors que dans le Chat botté de Charles Perrault, les trois enfants du menuier héritent de manière inégale des capitaux familiaux (l'un obtient le moulin, l'autre l'âne, le troisième le chat), il apparaît au tout du conte que c'est bien le dernier qui fera fortune, ce qui pose ainsi la question du poids des transferts intergénérationnels de capitaux dans la détermination et l'accentuation des inégalités. Un capital désigne au sens large une ressource accumulable ayant une certaine valeur pour soi et vs. a-vis d'autrui. De tels capitaux peuvent ainsi être de plusieurs ordres : d'ordre économique (le capital économique désignant le stock de patrimoine détenu par un individu), auquel on peut ajouter un ordre social (le capital social désignant alors un ensemble de relations sociales qu'un individu peut mobiliser) ou encore un ordre culturel (le capital culturel désignant un ensemble de connaissances et de qualifications possédées par un individu). Comme tout stock, ces capitaux sont transférables d'un individu à l'autre selon des modalités variées : successions, donations, dons ponctuels dans le cas de la transmission de capital économique, appentisages par le biais de la famille ou de l'école dans le cas de la transmission de capital culturel par exemple. Ainsi décrits, ces modes de transfert de capitaux semblent souvent mobiliser des individus de générations différentes, terme renvoyant au sens strict, à un ensemble d'individus nés la même

années, et en un plus ou moins large et plus courant, à un ensemble d'individus nés au cours d'une même période donnée. En outre, il apparaît que les dotations des individus en capitaux divers sont différentes, et que de ces différences peuvent résulter des inégalités, c'est-à-dire un accès différencié à une certaine ressource sur la base de cette différence (un revenu, un bien ou un service, un logement, un niveau de diplôme, etc.). Les inégalités, tout comme les capitaux transmissibles, sont donc pluriels dans leur nature. Peut-on établir que, malgré la diversité de la nature des capitaux et de leurs modes de transmission, les transferts intergénérationnels de capitaux accentuent les inégalités dans leur pluralité ?

Nous venons d'abord dans un premier temps que la transmission intergénérationnelle de capitaux divers et inégalement répartis avant transfert reproduit et accentue les inégalités dans la répartition de ces mêmes capitaux après transfert (I). Nous remarquons ensuite que la nature particulière de certains capitaux ainsi que celle de certains moyens de transmission attirent largement cette conséquence (II). Nous venons enfin que le poids des capitaux transmis de génération en génération sur l'accentuation des inégalités dépend en large partie de politiques publiques, notamment fiscales (III).

---

Des capitaux inégalement répartis au sein d'une population et transmis d'une génération à une autre perpétuent, voire accentuent, certaines inégalités. Nous venons ainsi comment, de par sa nature, le patrimoine, lorsqu'il est ainsi transmis, accentue les inégalités économiques (A), puis que cette accentuation des inégalités économiques dépend aussi de facteurs sociaux liés à la transmission et à l'accumulation de capital ~~et~~ et de patrimoine (B). Nous venons enfin comment d'autres formes de capitaux (culturel, social...) peuvent être générateurs d'inégalités accentuées par leur transmission intergénérationnelle (C).

. Le patrimoine est un capital économique dont l'accumulation est différente selon les individus. De cette différence d'accumulation de patrimoine résultent des inégalités économiques, c'est-à-dire en termes d'accès à un revenu et à un certain nombre de biens et de services, le patrimoine accumulé générant des revenus (loyers dans le cas d'un patrimoine immobilier, intérêts dans le cas d'un patrimoine composé d'actifs financiers, etc.). Lorsque ces stocks inégaux de patrimoine sont transmis d'une génération à une autre, non-seulement les inégalités patrimoniales perdurent mais s'accentuent. Cela tient au fait que, selon Thomas Piketty (Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle, 2013), depuis les années 1980, les revenus du patrimoine sont plus élevés que le taux de croissance en France, donc plus élevés que les revenus du travail. Depuis la fin des « Trente Glorieuses » en effet, l'économie française se caractérise par un taux de croissance faible alors que le capital, moins imposé dans le monde depuis les années 1980 et les réformes fiscales imposées par Margaret Thatcher et Ronald Reagan, est plus rémunérateur. Il en résulte ainsi que recevoir un niveau élevé de capital (par héritage ou de ~~ou~~ donations par

exemple a un impact déterminant sur l'assouvissement des inégalités économiques. C'est ainsi que l'on peut expliquer le constat que « les inégalités patrimoniales n'ont jamais été aussi fortes aujourd'hui qu'à la veille de la Première Guerre Mondiale », qui se traduisent par « une forte augmentation des écarts très grands, surtout après 1980. [...] bien supérieure au rythme de la croissance économique» (Document 3). Les transferts intergénérationnels de patrimoine, dans un contexte de croissance faible et de fort taux de rémunération du patrimoine, se renforcent donc accélérant les inégalités économiques.

Si l'impact sur les inégalités de la transmission de capital économique dépend de sa nature, elle dépend aussi d'un certain nombre de déterminants sociaux favorables à son accumulation et à sa transmission intergénérationnelle infâme. En effet, Max Weber, dans l'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1905), montre que la propension à accumuler du capital en épargnant, puis à le transmettre, dépend d'un certain ethos, qui émerge selon Weber parallèlement à la Réforme protestante et en particulier à la doctrine calviniste de la prédestination. Parce que les individus voient l'accumulation de capital comme un type de l'élection divine, accumuler et transmettre du patrimoine est loué et encouragé par le système de valeurs des sociétés protestantes, ce qui exige historiquement l'émergence précoce du capitalisme dans ces sociétés et les fortes inégalités de patrimoine qui en résultent. La transmission de patrimoine de génération en génération a en outre obéi à d'autres déterminants sociaux et historiques. En témoigne l'exemple de l'abolition de la pratique dite des « substitutions héréditaires » dans la France révolutionnaire. Mal qu'il était courant sous l'Ancien régime de léguer l'intégralité du patrimoine familial au fils aîné de la famille, le Code civil interdit cette pratique qu'il juge inéquitable, et impose une répartition égale du patrimoine entre chaque enfant. Pour

# Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement QR Code	Filière : B1L	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	

un grand nombre d'individus, cette décision menace la valeur du patrimoine familial accumulé, qui divisé à chaque génération, finit par disparaître. C'est ainsi que des familles rurales choisissent délibérément des stratégies visant à transmettre de manière inégale leur patrimoine afin d'en conserver la valeur intacte au sein de la famille. Cette préservation du capital familial doit en outre à un autre déterminant social : elle permet d'assurer le maintien du statut social de la famille dans l'espace local en tant qu'élément déterminant de «notabilité» (document 5). C'est donc aussi en fonction de logiques sociales et historique que peut s'opérer une transmission inégale des patrimoines entre générations, source d'inégalités économiques.

La transmission intergénérationnelle de capitaux ne se limite pas au patrimoine. Des ressources d'autre nature sont accumulées par les individus et possèdent une certaine valeur, leur inégale répartition et transmission pouvant être source d'inégalités. C'est ce que révèle par exemple le travail de Pierre Bourdieu (La Distinction, 1980) qui, au-delà de l'analyse marxiste qui n'identifie que la dotation en capital économique comme source d'inégalités, relève l'importance du capital culturel (ensemble des connaissances intérieures au objectives d'un individu) ou du capital social (ensemble de contacts et de relations qu'un individu peut mobiliser).

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

pour accéder à une fin donnée). La dotation de chaque individu en tels capitaux dépend largement d'une transmission par les générations précédentes dans le cadre de la famille, en tant qu'elles appartiennent à un même milieux social et constituent chez l'individu un «habitus» cohérent à partir de «conditions d'existence» données. Parce que ces conditions d'existence sont différentes entre milieux sociaux, cette transmission de capitaux est inégal et accroît des inégalités préexistantes. Ainsi, l'accès à un certain niveau d'étude et de diplôme est inégal selon le niveau de capital culturel ainsi transmis, l'institution scolaire valorisant le capital culturel existant plutôt qu'elle ne le compense (P. Bourdieu et J.-C. Passeron, La Reproduction). L'accès à un emploi est également inégal selon le niveau de capital social et de relations dont un individu hérite, la probabilité d'obtenir un emploi dépendant largement d'une multiplicité de «liens faits», liens sociaux d'autant plus nombreux que le capital social est important, comme le montre Mark Granovetter (*Getting a job*, 1973). En somme, les transferts intergénérationnels de capitaux social et culturel accentuent des inégalités sociales et culturelles, au même titre que la transmission de capital économique.

---

Nous avons vu que la transmission de capitaux de divers natures,

en ce qu'elle fait inégalité, reproduisant et accentuant des inégalités d'une génération à l'autre. Cependant, cette transmission intergénérationnelle, de part ses canaux particuliers et la nature singulière du capital qu'elle transmet, peut également relativiser et atténuer l'impact sur les inégalités, ce que nous allons à présent examiner.

---

L'impact de la transmission intergénérationnelle de capitaux sur les inégalités est largement atténué en fonction de la valeur du patrimoine transmis ainsi que de sa nature dans le cas des capital économique (A), en fonction des caractéristiques sociales de certains canaux de transmission de ces capitaux (B) et selon la nature des inégalités considérées (C).

Les transferts intergénérationnels de patrimoine ont une influence contrastée sur les inégalités économiques, qui tient en partie à la nature du capital transmis. Si l'il s'agit de capital physique par exemple (machines, bâtiments), sa valeur a tendance à diminuer avec le temps en raison de sa dépréciation naturelle, et avec elle, les revenus qu'il génère. Ainsi, transmettre d'une génération à une autre du capital physique ne signifie pas accroître les inégalités de revenus. Ce n'est en revanche pas le cas lorsque le capital, de par sa nature, génère des revenus plutôt qu'il ne perd de la valeur. Des actifs financiers ou des biens immobiliers voient diminuer leur valeur se fixer en fonction d'une rencontre entre offre et

demandeur sur des marchés (marché de titres primaire ou secondaire, marché immobilier...), indépendamment d'une telle dépréciation. Cette différence de valeur du patrimoine français est particulièrement visible lorsque l'on examine la composition du patrimoine possédé (et par conséquent légué) par les individus selon leur catégorie socioprofessionnelle : alors que le patrimoine d'un agriculteur est composé à 78% de capital physique ou « professionnel », celui des cadres se compose à 70% de capital immobilier et à 22% de patrimoine financier (document 2). L'impact des transferts intergénérationnels de patrimoine varie donc selon sa nature et selon la CSP d'origine : il est particulièrement rémunératif lorsqu'il est largement composé de patrimoine immobilier ou financier.

L'effet contrasté de la transmission intergénérationnelle de capital sur les enfants tient essentiellement au fait que cette transmission est importante du fait de facteurs sociaux pesant sur les canaux de ces transmissions. Concernant les capitaux social et culturel, nous avons vu précédemment que leur transmission est largement intergénérationnelle, en ce qu'elle met prioritairement en jeu les enfants et leurs familles. Or, il convient de remarquer qu'une telle transmission de capitaux par la socialisation (c'est ainsi que l'on désigne le processus continu par lequel un individu reçoit transmettre un certain nombre de normes, de valeurs et de pratiques, parmi lesquels la dotation en capital social et culturel) résulte d'une pluralité d'auteurs, et que de cette pluralité peut résulter une socialisation équivoque. C'est ainsi que plutôt que de considérer que le capital culturel se transmet de manière homogène et cohérente d'une génération à l'autre dans un milieu social cohérent, Bernard Lahire, dans l'Homme pluriel, propose d'analyser cette transmission comme générant des « dispositions » chez l'individu, acquises après d'instances de socialisation plurielles. Ainsi, parce que la famille met en jeu plusieurs auteurs, la transmission intergénérationnelle de capital culturel dans le cadre familial n'est pas univore.

# Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement QR Code	Filière : B2L	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	
<p>et a un impact contrasté sur les inégalités et leur reproduction, comme le montrent les travaux de Gaëlle Henri-Panabière (<u>Des « héritiers » en échelle sociale</u>, 2010) : des enfants évoluant dans un milieu social globalement favorisé peuvent faire le pari d'une mauvaise transmission de capital culturel selon des configurations familiales (père le plus diplômé du foyer; mais peu présent au domicile, etc.). En outre, les effets de la transmission intergénérationnelle de capitaux, y compris économiques, dépend de facteurs sociaux géographiques : ce sont les conclusions de Cécile Van de Velde (<u>Dvenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe</u>) selon qui la transmission intergénérationnelle de capitaux est plus importante <del>des</del> des parents vers leurs jeunes enfants en Europe du Sud (ils bénéficient du capital parental par exemple) qu'en Europe du Nord (Pays-Bas, Pays Scandinaves...) où les jeunes sont poussés soit hors du foyer et encouragés à trouver de l'emploi. La transmission de capital culturel ou social peut également se révéler importante dans le cadre familial selon un contexte migratoire. William Thomas et Florian Zmarzki : <u>The Polish peasant in Europe and America</u> montrent en effet que les enfants d'immigrés polonais aux États-Unis font le pari d'une socialisation « disorganisée ». C'est alors moins la transmission intergénérationnelle de capital culturel et social qui accentue ou réduit les inégalités sociales que la transmission intergénérationnelle du capital économique dépend de facteurs</p>		

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

souvent liés au «marquage» social de l'argent lors de sa transmission. J.-Godbout dans le don, la dette et l'identité montre en effet que, dans le cadre familial, la transmission de capital économique par le don influe sa perception par les acteurs qui en bénéficient, et suscite chez ces derniers tantôt une forme de gêne, tantôt des dérapages de contre-don qui affaiblissent l'impact de la transmission sur l'accroissement des inégalités économiques. ~~Le~~ On peut ainsi analyser que l'argent, selon qu'il est reçu sous forme d'héritage ou de don en nature, influe différemment sur la probabilité d'accéder à la propriété (la probabilité d'accéder à la propriété étant multipliée par 1,81 dans le premier cas, mais par 0,26 dans le second (document 6)).

Enfin, l'impact des transferts intergénérationnels de patrimoine sur l'accroissement des inégalités peut être nuancé selon les infractions traversées. S'il peut accroître, comme au fil des tfs, les inégalités économiques entre individus de grade social différent, son effet est bien plus variable si l'on considère les inégalités entre individus d'un même grade social. Si l'on regarde ainsi le montant de l'héritage reçu par les ouvriers qualifiés au cours de leur vie, on constate que près de 50% percevaient ainsi moins de 8000€, le reste touchant entre 1000€ et 100 000€ d'héritage, le manque d'ouvriers qualifiés touchant des héritages de plus de 100 000€ étant trop faible pour être significatif (document 2). La transmission de capital économique ne semble donc pas créer de nouvelles inégalités de revenu au sein du grade des ouvriers qualifiés. En revanche, l'impact est bien différent si l'on

le compare à la catégorie des agriculteurs : près d'un quart touche plus de 100 000€ d'héritage, soit la même part que celle des agriculteurs touchant moins de 8 000€ d'héritage (document 2). Pour cette catégorie socio-professionnelle, l'héritage est générateur d'inégalités économiques au sein de ce groupe. L'impact des transferts de capitaux diffère donc selon la CSP considérée.

---

Si le poids des transferts intergénérationnels de capitaux ~~sur~~ sur l'accroissement des inégalités est variable selon les définitions, les formes de capitaux ainsi que leurs moyens de transmission, il est également fortement déterminé par le poids de l'État qui, par le biais de certaines politiques publiques, notamment fiscales, peut influer sur cette relation.

---

L'État et les politiques publiques déterminent dans une certaine mesure l'impact de la transmission intergénérationnelle de capitaux sur les inégalités en le réduisant par le biais de politiques fiscales redistributives (A), mais son pouvoir n'est pas total, l'État en la matière n'est pas inéductible à certaines défaillances dues à des processus pouvant particuliers (B).

Le capital économique peut être transmis d'une génération sur l'autre par différents canaux, parmi lesquels les successions ou les donations. Afin de réduire des inégalités de revenus accentuées par un fort legs de patrimoine par ces trésors, l'Etat peut décider de mettre en place une taxation progressive sur les montants de ces transferts de capitaux, une telle taxation progressive ayant un effet redistributif : les plus hauts montants étant taxés davantage au profit des plus faibles. Les montants de la taxation de l'héritage direct (des parents à destinataire de leurs enfants) montent l'appréciation de la progression d'une telle taxe : elle est de 0% sur les successions inférieures à 100 000 €, un taux qui augmente au fur et à mesure des centaines pour atteindre environ 17% pour le dernier (Document 4). Une redistribution cependant moins efficace sur les héritages perçus par des héritiers autres que les enfants : le taux d'imposition devrait en effet à partir du 9ème degré, et passe de près de 40% à 35% environ pour le dernier degré (Document 4). L'Etat fait également agir sur d'autres canaux de la transmission de capital économique, notamment toutes les formes d'entraide familiale intergénérationnelle. En agissant sur le revenu primaire des individus par des prélèvements sur les revenus les plus élevés misé en revenu supplémentaire pour les revenus primaires les plus faibles, une telle politique redistributive permet de faire davantage couler vers le niveau moyen de revenu les dires revenus fortement différenciés selon le foyer Nafé. Ainsi, de 0,38 par rapport à 1 à l'indice du revenu moyen, le revenu primaire des moins de 25 ans passe, après avoir des transferts des à l'entraide familiale, à 0,55, transfert dans lequel l'Etat joue une part importante (Document 7).

Si l'Etat et les politiques fiscales déterminent en partie l'influence des transferts intergénérationnels de capitaux sur l'acquisition

# Copie anonyme - n°anonymat : 644243

Emplacement QR Code	Filière : PSL	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Réddiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	

des infériorités, son influence en la matière n'est pas absolue, mais bien limitée par des facteurs sociaux qui pèsent sur les politiques publiques en la matière. Dans un contexte démocratique où l'Etat est les politiques publiques peuvent varier selon les majorités, les politiques publiques peuvent être déterminées par des facteurs électoraux tels que les met en avant la morphologie politique. En effet, selon cette approche, les politiques publiques sont en partie déterminées par l'"electeur médium", qui, entre plusieurs groupes politiques polarisés, est susceptible de faire ou de défaire les majorités. Cette catégorie d'électeurs médians est constituée selon Dominique Goux et Eric Maurin par les classes moyennes (Les nouvelles classes moyennes), groupe social qui se caractérise par une certaine peur du déclassement ou de la démission sociale. Cet électrorat détermine dans l'action publique et ses objectifs, peut donc expliquer pourquoi les politiques publiques peuvent être déterminées par d'autres logics que la recherche de l'efficacité ou de l'intérêt général. ~~Enfin~~ Enfin, l'action publique sur les transferts de capitaux dans le cadre de l'héritage est irréductible au « mariage social » de l'argent tel que le ~~système~~ définit Viviane Zelizer (La signification sociale de l'argent) : l'argent dont un hérité de la mort d'un proche (Zelizer prend l'entière des anomalies).

ne couvrant le décès des enfants dans son article « pricing the pureben child ») est socialement marginal et se caractérise potentiellement par une certaine répugnance à le faire, même à des fins redistributives. Ainsi peut-on comprendre que le taux d'imposition des successions à la mort d'un conjoint soit mal, quelque soit le montant de ce transfert.

---

En définitive, l'impact des transferts intergénérationnels de capitaux sur l'accroissement d'inégalités persistantes ou sur l'apparition de nouvelles inégalités est donc bien variable selon la nature de ces capitaux transmis (épargne, savoir ou culture...), les canaux par lesquels ce capital est transmis ainsi que les régulations associées. Cette diversité influence également la nature des politiques publiques en la matière, même si leur impact reste constant dans la réduction des inégalités causées par ces transferts.



